

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 16 mars 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur BORDAT

Convocation envoyée le 7 mars 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 44

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de présents participant au vote : 27

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Océane CHARRET-GODARD	Madame Monique BAYARD
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Guillaume RUET	
Monsieur Dominique GRIMPRET		

Membres absents :

Madame Danielle JUBAN	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Jean DUBUET	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Océane CHARRET- GODARD
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Monsieur Philippe BELLEVILLE	

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**Eco-réhabilitation – CDC Habitat Adoma - Demande de subvention au titre de la programmation 2021 : Résidence Nicolas Rolin 1bis rue de la Stéarinerie à Dijon (20 logements)**

Dijon métropole s'est engagée résolument en faveur de la transition écologique et de la lutte contre la précarité énergétique dans l'exercice de ses différentes compétences : énergie, mobilité, action sociale, politique métropolitaine de l'habitat.

Le mandat porte l'objectif du développement de l'« éco-habitat » au bénéfice d'une offre de logements plus durable tant en construction qu'en rénovation. Les dispositifs métropolitains visent les logements des bailleurs sociaux ainsi que les logements privés au titre d'une politique publique globale et inclusive. Ils reposent sur un triple objectif :

- la maîtrise des dépenses d'énergie et l'amélioration des conditions d'habitabilité et de confort pour les occupants des logements ;
- la réduction des impacts sur l'environnement avec la baisse de consommation des ressources fossiles et le recul des émissions de gaz à effets de serre ;
- une dynamique de travaux et d'emplois pour toute la chaîne des acteurs économiques concernés.

L'action de Dijon métropole s'inscrit en coopération avec nos partenaires dont la Région, Bourgogne-Franche-Comté, la Banque des Territoires, Action Logement et mobilise les dispositifs nationaux et européens dont le *fonds européen de développement régional (FEDER) 2021-2027*.

A l'appui du bilan de ses deux précédents programmes 2010-2014 et 2015-2020 (94 opérations, 4 000 logements rénovés BBC, gain énergétique moyen de 40 %), Dijon métropole s'est engagée par délibération du 16 décembre 2021 dans un nouveau dispositif de soutien aux programmations 2021-2025.

Il est rappelé que la mobilisation des concours financiers pour ce type d'opération est conditionnée à l'engagement des opérateurs à ne procéder à aucune augmentation du quittancement des ménages locataires pour la part de travaux couverts par les subventions allouées. Conjointement, il est demandé aux bailleurs bénéficiaires de justifier de la concertation et de l'accompagnement des ménages locataires en termes de sensibilisation aux éco-gestes et éco-usages ainsi que de la formation de leurs agents de proximité afin d'optimiser, sur la durée, l'efficacité du réinvestissement thermique.

Au titre de la programmation 2021, CDC HABITAT ADOMA a sollicité le soutien financier de Dijon métropole pour l'opération « BBC Rénovation » de 20 logements situés 1bis rue de la Stéarinerie à Dijon. Les travaux visent une étiquette énergétique B soit une consommation prévisionnelle de 68 kWhEP/m²/an contre 331 actuellement correspondant à une étiquette F et en matière de gaz à effet de serre, le passage d'une étiquette F (70 kgCO₂/m²/an) à une étiquette A (<5 kgCO₂/m²/an).

Ainsi, en application du règlement d'intervention adopté par délibération en date du 16 décembre 2021, le montant de la subvention de Dijon métropole au bénéfice de cette opération s'élève à 40 000 € représentant 10,39 % du coût prévisionnel TTC (384 893 €).

Il est précisé que cette opération a été retenue par l'État au titre de France Relance et bénéficiera à ce titre d'un concours financier de 80 000 €.

LE BUREAU,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** à CDC HABITAT ADOMA, au titre de la programmation 2021 en matière de réhabilitation thermique et en application des dispositions d'intervention applicables, une subvention d'un montant de 40 000 € pour l'opération de rénovation BBC - Étiquette B après travaux - de 20 logements au sein de l'ensemble locatif conventionné Résidence Nicolas Rolin 1bis rue de la Stéarinerie à Dijon ;
- **de prélever** les crédits de paiement nécessaires sur le budget des exercices à venir ;
- **de dire** que le versement de ces subventions est subordonné à la justification, par le bénéficiaire, des engagements et des dépenses correspondant au projet présenté ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN POUR : 33 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 2
 DONT 8 PROCURATION(S)